

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 3 (1912)

**Artikel:** L'instruction publique en Suisse en 1910  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-109409>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'Instruction publique en Suisse en 1910.

---

## I. Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

### A. ANNÉE SCOLAIRE 1909-1910.

1. *Etudiants ; examens*: Des 424 (479)<sup>1</sup> jeunes gens ayant demandé leur admission, 357 (392) ont pu être admis : 268 (309) sans examen et 89 (83) à la suite de l'examen d'admission.

Le nombre total des étudiants réguliers était de 1345 (1336); celui des auditeurs se montait à 1091 (1183). 254 (258) étudiants ont quitté l'Ecole polytechnique muni du certificat de sortie ; 163 (181) des 205 (212) candidats ont subi avec succès l'examen du diplôme. 9 candidats ont subi l'examen du doctorat. 45 étudiants étaient dispensés du paiement de la finance scolaire ; 33 étaient au bénéfice de bourses.

2. *Corps enseignant*: Le corps enseignant comptait 66 professeurs en titre, 5 professeurs adjoints, 40 professeurs honoraire et privats-docents, 73 assistants dans le semestre d'hiver et 68 dans celui d'été.

3. *Divers*: Sont entrés en vigueur, avec le début de l'année scolaire, les nouveaux règlements ainsi que les plans d'études normaux pour les deux premiers semestres des écoles spéciales. — Parmi les 14 projets présentés à la suite du concours ouvert pour l'élaboration de plans en vue des constructions nouvelles et des transformations pour l'Ecole polytechnique, le jury a retenu celui du professeur Dr Gull. — La section des sciences militaires a été très fréquentée. — Le Fonds scolaire s'élevait, au 31 décembre 1909, à fr. 1539900. — La Caisse des veuves et orphelins possédait, au 31 décembre 1910, un capital de 678733 fr.; 17012 fr. ont été payés en rentes, en 1910.

4. *Les dépenses* de l'Ecole polytechnique se sont élevées, en 1910, à 1525154 fr. (1426526).

<sup>1</sup> Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

## B. ANNÉE SCOLAIRE 1910-1911.

1. *Etudiants; examens*: 414 (424) jeunes gens ont demandé leur admission; 349 (357) ont pu être admis, 253 (268) sans examen et 96 (89) à la suite d'un examen.

Le nombre total des étudiants réguliers était de 1333 (1345) auxquels il faut ajouter 1089 (1091) auditeurs. 89 (86) étudiants ont quitté l'école avant d'avoir terminé leurs études. 290 (254) ont obtenu le certificat de sortie et 180 candidats sur 249 ont subi avec succès l'examen du diplôme. Le titre de docteur a pu être décerné à 13 candidats. 38 étudiants étaient dispensés du paiement de la finance scolaire; 22 étaient au bénéfice de bourses.

2. *Corps enseignant*: Le corps enseignant se composait de 66 professeurs en titre, de 5 professeurs adjoints, de 45 professeurs honoraires et privat-docents, de 73 assistants dans le semestre d'hiver et de 71 dans celui d'été.

3. *Divers*: Un crédit de 11489600 fr. a été accordé, par l'assemblée fédérale, pour les acquisitions de terrains, les constructions nouvelles et les transformations des anciens bâtiments, etc. — Les tractations avec un certain nombre d'établissements similaires de l'Allemagne, au sujet de l'équivalence des titres, ont été menées à bonne fin.

## II. Examens fédéraux de maturité et de médecine en 1910.

### 1. Examens fédéraux de maturité.

Les résultats de ces examens, qui ont eu lieu à Bâle, Fribourg, Berne et Neuchâtel, sont consignés dans le tableau ci-dessous :

	Examens complets		Examens complémentaires	
	Suisses	Etrangers	Total	de latin.
Inscrits . . . . .	67	40	107	34
Ont subi l'examen avec succès .	40	29	69	23
Ont échoué . . . . .	16	8	24	6
Se sont retirés . . . . .	11	3	14	5

Les résultats ont été meilleurs que ceux de l'année précédente, surtout pour ce qui concerne les examens complémentaires de latin. Le nombre des échoués forme le 21 % des candidats, contre 50 % en 1909.

2. *Examens fédéraux de médecine.*

Le comité directeur des examens de médecine s'est occupé de la révision de l'ordonnance qui règle cette question et tout spécialement du chapitre se rapportant aux examens des pharmaciens. Une séance commune a été tenue avec les examinateurs de ces derniers; la Société suisse des pharmaciens a aussi été consultée.

Une circulaire a été adressée aux médecins suisses pour connaître leur manière de voir en ce qui concerne la révision de l'ordonnance citée plus haut. Celle-ci a dû être terminée en 1911.

Les renseignements concernant les examens et leurs résultats sont fournis par le tableau suivant :

(+ = succès; - = insuccès.)

Examens	Bâle	Berne	Fribourg	Genève	Lausanne	Neuchâtel	Zurich	Récap.	Total
Médecins	+-	+-	+-	+-	+-	+-	+-	+-	
Scienc. nat.	12 8	28 7	25 8	32 5	25 6	4-	60 7	186 41	227
Anat. phys.	22 2	15 -	- -	19 -	15 -	- -	45 2	116 4	120
Profession.	19 -	16 1	- -	12 -	16 -	- -	29 3	92 4	96
Dentistes									
Anat. phys.	- -	- -	- -	6 3	3 -	- -	6 -	15 3	18
Profession.	4 1	1 -	- -	5 -	- -	- -	18 2	27 3	30
Pharmacien									
Com. pharm.	4 1	4 -	- -	4 -	7 -	- -	3 1	22 2	24
Profession.	4 1	6 2	- -	2 -	7 2	- -	5 2	24 7	31
Vétérinaires									
Anat. phys.	- -	9 -	- -	- -	- -	- -	9 -	18 -	18
Profession.	- -	5 1	- -	- -	- -	- -	5 -	10 1	11
Total pour chaque siège	65 13	83 11	25 8	80 8	73 8	4 -	180 17	510 65	575
Total 1910	78	94	33	88	81	4	197	575	
	61 10	82 15	20 4	58 9	72 11	9 -	154 21	456 70	526
Total 1909	71	97	24	67	83	9	175	526	

Le total d'examens de médecine dépasse non seulement celui de l'année précédente, mais encore celui de 1908 (539) dont le chiffre n'avait plus été atteint.

Sur les 575 examens,  $65 = 11,3\%$  n'ont pas été couronnés de succès.

Parmi les candidats, il y avait 535 Suisses (y compris 26 dames), se recrutant comme suit dans les différents cantons: Zurich 53, Berne 87, Lucerne 32, Uri 1, Schwytz 9, Unterwald-le-Haut 2, Unterwald-le-Bas 2, Zoug 7, Fribourg 11, Soleure 18, Bâle-Ville 29, Bâle-Campagne 8, Schaffhouse 10, Appenzell-Rh. Ext. 5, Appenzell-Rh.

Int. 1, Saint-Gall 35, Grisons 33, Argovie 36, Thurgovie 14, Tessin 11, Vaud 54, Valais 15, Neuchâtel 25, Genève 37.

Parmi les 40 étrangers (dont 10 dames), les différents pays étaient représentés comme suit : Allemagne 27, Autriche, Italie, Angleterre, Hollande, Serbie, Etats-Unis, Brésil chacun 1, Luxembourg 2, Russie 4.

### III. Examens fédéraux des recrues.

#### 1. Examen pédagogique<sup>1</sup>.

Parmi les 28850 recrues examinées en 1910, 8851 avaient fréquenté un établissement d'instruction publique supérieur, 6220 une école secondaire, 1127 une école professionnelle du degré moyen, 1343 un gymnase et 161 une Université. 481 avaient suivi une école à l'étranger.

*Tableau des notes moyennes dans les cantons.*

	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901
Suisse	7,42	7,36	7,35	7,32	7,52	7,60	7,82	7,94	7,95	7,97
Zurich	7,08	7,18	6,79	6,75	6,97	7,07	7,41	7,37	7,58	7,43
Berne	7,49	7,39	7,44	7,43	7,67	7,68	8,19	8,33	8,18	8,33
Lucerne	7,58	7,50	7,42	7,75	8,06	7,88	8,41	8,61	8,31	8,32
Uri	8,62	9,13	8,86	8,72	8,72	9,06	9,28	9,40	9,62	9,51
Schwytz	7,84	7,95	8,54	7,95	8,11	8,80	8,28	8,51	8,27	7,96
Obwald	7,18	6,81	6,36	6,76	6,93	7,23	7,39	7,92	6,97	7,62
Nidwald	7,02	6,95	7,02	7,49	8,59	7,95	8,17	8,56	7,39	8,95
Glaris	7,18	7,26	7,21	6,97	7,34	6,96	7,34	7,90	7,87	7,68
Zoug	7,60	7,21	7,02	7,05	7,77	7,53	7,82	8,14	8,18	8,13
Fribourg	7,40	7,34	7,52	7,01	7,55	7,66	7,98	8,22	8,01	8,24
Soleure	7,17	7,14	7,48	7,50	7,54	7,51	7,62	7,95	7,75	7,73
Bâle-Ville	7,08	6,97	6,64	6,59	6,85	6,98	6,78	6,38	6,73	6,88
Bâle-Campagne	7,81	7,39	7,53	7,21	7,66	7,38	7,59	7,97	7,90	8,37
Schaffhouse	6,99	6,94	7,12	7,25	7,60	7,21	7,07	7,39	7,19	6,46
Appenzell-Rh. Ext.	7,74	7,92	8,00	7,44	7,52	7,87	8,09	8,30	8,40	8,16
Appenzell-Rh. Int.	8,38	9,34	8,91	9,05	8,98	9,52	9,91	9,66	10,04	9,61
Saint-Gall	7,52	7,53	7,67	7,62	7,85	7,97	7,98	8,11	8,23	8,16

<sup>1</sup> Examen pédagogique des recrues en 1910, par le Bureau fédéral de statistique. Livraison 175 des publications de ce bureau, octobre 1911.

Grisons	8,07	7,66	7,96	8,08	8,58	8,54	8,85	8,53	8,91	8,52
Argovie	7,70	7,24	7,34	7,19	7,26	7,35	7,52	7,60	7,51	7,66
Thurgovie	6,74	7,27	7,14	7,08	7,32	7,07	7,26	7,24	7,02	6,92
Tessin	8,58	8,50	8,42	8,09	8,19	8,67	9,02	9,03	9,36	9,18
Vaud	7,21	7,20	7,04	7,10	7,16	7,36	7,30	7,47	7,81	7,83
Valais	7,80	7,04	7,07	7,80	7,48	7,92	8,07	8,25	8,36	8,45
Neuchâtel	7,06	7,11	7,24	7,08	6,94	7,44	6,96	7,40	7,50	7,46
Genève	6,36	6,82	6,52	6,65	6,68	6,58	6,94	6,52	6,39	6,64

*Notes moyennes et groupement des cantons d'après celles-ci.*

Année	Moyenne	Nombre des cantons avec une moyenne inférieure à				
		7,00	7,00-7,99	8,00-8,99	9,00-9,99	10,00 et plus.
1910	7,42	3	18	4	—	—
1909	7,36	5	17	1	2	—
1908	7,35	4	16	5	—	—
1907	7,32	5	16	3	1	—
1906	7,52	5	13	7	—	—
1905	7,60	3	17	3	2	—
1904	7,82	3	12	7	3	—
1903	7,94	2	10	10	3	—
1902	7,95	3	10	9	2	1
1901	7,97	4	8	10	3	—

Dans sa publication de 1910, le Bureau fédéral de statistique a résumé les recherches entreprises sur la participation aux examens des différentes professions, pendant le dernier quart de siècle. Il a constaté en premier lieu un recul constant, quoique irrégulier, du nombre de jeunes agriculteurs ; la diminution est de 1542 recrues. Seul le canton de Schaffhouse n'en a pas été atteint. Au contraire, le nombre des agriculteurs y est en augmentation de 2 %. La diminution a été de 9 % dans le canton d'Uri, de 5 % dans celui de Lucerne, de 4 % dans Fribourg et Nidwald, ce qui prouve que l'industrie a gagné du terrain précisément dans des cantons autrefois essentiellement agricoles.

Le nombre des recrues qui se présentent sans livret scolaire, diminue d'année en année. Dans les cantons de Uri, Schwytz, Glaris et Schaffhouse, il n'en manquait aucun. Dans les autres cantons, il en manquait : 225 dans Zurich, 72 dans Berne, 24 dans Lucerne, 12 dans Unterwald-le-Haut, 2 dans Unterwald-le-Bas, 4 dans Zoug, 51 dans Fribourg, 6 dans Soleure, 17 dans Bâle-Ville, 14 dans Bâle-Campagne, 6 dans Appenzell-Rh. Ext., 12 dans Appenzell-Rh. Int.,

24 dans Saint-Gall, 58 dans les Grisons, 42 dans Argovie, 15 dans Thurgovie, 138 au Tessin, 271 dans Vaud, 285 dans Valais, 97 dans Neuchâtel et 185 dans le canton de Genève.

2. *Examen de gymnastique.*

27687 jeunes gens (93 %) ont été soumis à l'examen de gymnastique ; 2219 = 7 % en ont été dispensés. Voir les détails dans le rapport que le Bureau fédéral de statistique a adressé au Département militaire fédéral.

Nombre total des recrues	L'examen de gymnastique n'a pas été subi				Sur 100 recrues, l'examen de gymnastique			
	a été subi par l'examen pédag. par	par suite de dispense de l'examen pédag. par	sur décision de la com- mis. sanitaire ou p. d'aut. raisons par	a été subi par de dispense de l'examen pédag.	n'a pas été subi par suite de la com- mis. sanitaire ou p. d'aut. raisons	Sur 100 recrues, l'examen de gymnastique		
Division.								
1 4285	3923	71	291	91	2			7
2 3459	3232	43	184	94	1			5
3 3724	3454	75	195	93	2			5
4 3092	2881	52	159	93	2			5
5 4338	4123	64	151	95	2			3
6 4135	3680	115	340	89	3			8
7 3921	3664	62	195	93	2			5
8 2952	2730	93	129	93	3			4
Total 1910 :								
29906 27687		575	1644	93	2			5
Total 1909 :								
27970 25881		548	1541	93	2			5

**IV. Avancement de l'enseignement professionnel  
et industriel.**

1. *Établissements d'enseignement professionnel.*

Cantons	Nombre des établissements subventionnés.	Subvention. Fr.
Zurich	45	301 771
Berne	63	260 108
Lucerne	10	21 203
Uri	1	1 100
A reporter	119	584 182

Cantons	Nombre des établissements subventionnés.	Subvention. Fr.
Report	119	Fr. 584 182
Schwytz	11	6 426
Unterwald-le-Haut	6	2 079
Unterwald-le-Bas	3	1 442
Glaris	10	8 032
Zoug	5	3 762
Fribourg	17	52 211
Soleure	18	20 666
Bâle-Ville	3	87 370
Bâle-Campagne	9	11 427
Schaffhouse	7	7 176
Appenzell-Rh. Ext.	13	7 890
Appenzell-Rh. Int.	1	335
Saint-Gall	40	135 261
Grisons	10	9 751
Argovie	20	35 700
Thurgovie	14	6 817
Tessin	26	32 630
Vaud	29	36 412
Valais	10	9 710
Neuchâtel	11	145 809
Genève	9	171 719
Total	391	1 376 807

	En 1909	En 1910
Les dépenses totales des établissements étaient de . . . . . Fr.	4798 525,30	5040 430,06
Les prestations des cantons, communes, corporations et particuliers de . . . . . Fr.	2738 930,57	2892 470,98
La subvention fédérale était de . »	1302 284,—	1376 807,—

Jusqu'ici, les subventions aux écoles et cours ayant pour but la formation des fonctionnaires des postes étaient versées en partie d'après l'arrêté fédéral concernant la subvention de l'enseignement professionnel et industriel, du 27 juin 1884, en partie d'après celui concernant l'enseignement commercial, du 15 avril 1891. D'après leur nature, ces établissements rentrent cependant plutôt dans la catégorie de ceux visés par l'arrêté du 15 avril 1891, et ce dernier sera, à l'avenir, seul appliqué. Cette manière de faire ne diminue pas, du reste, le montant des subventions.

2. *Bourses.*

Le tableau suivant indique le but, le nombre et le montant des bourses fédérales accordées en vue de la formation du personnel enseignant.

Cantons	Visit. d'écoles	Voy. d'études	Cours d'inst.	Cours de trav.	Récapit.	
					Fr.	Fr.
Zurich	2 325,—	—	1 912,—	1 760,—	5 997,—	
Berne	1 250,—	470,—	1 673,—	687,—	4 080,—	
Lucerne	800,—	—	1 710,—	960,—	3 470,—	
Uri	200,—	—	—	—	200,—	
Schwytz	—	—	800,—	—	800,—	
Unterwald-						
le-Haut	—	—	100,—	—	100,—	
Unterwald-						
le-Bas	—	—	130,—	—	130,—	
Glaris	1 230,—	—	150,—	90,—	1 470,—	
Zoug	200,—	—	320,—	—	520,—	
Fribourg	900,—	300,—	1 200,—	—	2 400,—	
Soleure	—	—	785,—	450,—	1 235,—	
Bâle-Ville	—	—	—	1 495,—	1 495,—	
Bâle-Camp.	150,—	—	60,—	480,—	690,—	
Schaffhouse	—	—	995,—	400,—	1 395,—	
Appenzell-						
Rh. Ext.	400,—	—	162,—	168,—	730,—	
Appenzell-						
Rh. Int.	—	—	—	—	—	
St-Gall	3 050,—	425,—	583,—	2 240,—	6 298,—	
Grisons	125,—	—	65,—	360,—	550,—	
Argovie	1 050,—	—	530,—	990,—	2 570,—	
Thurgovie	550,—	—	400,—	2 000,—	2 950,—	
Tessin	125,—	—	250,—	200,—	575,—	
Vaud	900,—	—	225,—	300,—	1 425,—	
Valais	—	—	—	200,—	200,—	
Neuchâtel	2 950,—	—	150,—	415,—	3 515,—	
Genève	—	—	—	855,—	855,—	
Total	16 205,—	1 195,—	12 200,—	14 050,—	43 650,—	

3. *Formation du personnel enseignant.*

Des cours destinés à la formation et au perfectionnement du personnel enseignant ont eu lieu à Fribourg (2), Aarau (1) et Zurich (1). Ils ont réuni 120 participants et reçu une subvention fédérale de 6803 francs.

4. *Ont obtenu des subventions spéciales :*

a) 39 cours professionnels temporaires dans divers cantons	Fr. 4 787,—
b) Association suisse des chauffeurs et mécaniciens, pour conférences itinérantes dans les sections	» 1 636,—
c) Association suisse des contremaîtres, pour cours professionnels dans les sections	» 409,—
d) Union suisse des arts et métiers, pour examens d'apprentis	» 35 000,—
e) Association suisse des maîtres de dessin et d'écoles de métiers, pour sa revue	» 2 300,—
f) Enseignement des travaux manuels aux écoles normales d'Hofwil, Porrentruy et Lausanne	» 1 400,—
g) Société suisse pour travaux manuels de garçons	» 1 000,—
	Total Fr. 46 532,—

**V. Avancement de l'enseignement de l'économie domestique et de l'instruction professionnelle à donner à la femme.**

Le tableau ci-après donne un aperçu des subventions fédérales allouées pendant l'année 1910 aux établissements d'enseignement professionnel à l'usage du sexe féminin, en vertu de l'arrêté fédéral du 20 décembre 1895.

Cantons.	Nombre des établissements subventionnés.	Montant de la subvention. Fr.
Zurich	74	61 677,—
Berne	33	35 918,—
Lucerne	9	13 064,—
Uri	2	334,—
Schwytz	5	2 865,—
Unterwald-le-Haut	2	489,—
Unterwald-le-Bas	1	572,—
Glaris	24	7 673,—
Zoug	3	1 292,—
Fribourg	40	57 718,—
A reporter	193	181 602,—

Cantons.	Nombre des établissements subventionnés.	Montant de la subvention, Fr.
Report	193	181 602,—
Soleure	12	10 427,—
Bâle-Ville	3	54 223,—
Bâle-Campagne	20	6 503,—
Schaffhouse	13	7 472,—
Appenzell-Rh. Ext.	26	6 662,—
Appenzell-Rh. Int.	1	849,—
St-Gall	12	36 148,—
Grisons	17	3 200,—
Argovie	33	10 004,—
Thurgovie	54	9 902,—
Tessin	9	10 089,—
Vaud	21	29 198,—
Valais	24	19 495,—
Neuchâtel	4	20 974,—
Genève	3	43 522,—
<b>Total</b>	<b>445</b>	<b>450 270,—</b>

1909 1910

Les dépenses totales étaient de Fr. 1 756 927,98 1 877 995,01

Les prestations des cantons, communes, corporations et

particuliers de » 863 580,10 930 806,90

La subvention fédérale était de » 411 120,— 450 270,—

Des bourses se montant à fr. 4 740 ont été allouées pour *la formation du personnel enseignant*.Les *cours* suivants ont été subventionnés :

a) 18 cours temporaires d'économie domestique et de travaux manuels dans divers cantons Fr. 4 775,—

b) 9 cours d'instruction pour maîtres-ses d'école de couture :

3 à Zurich	Fr. 4 932,—
1 à Liestal	» 475,—
3 à Aarau	» 1 350,—
1 à Arenenberg	» 700,—
1 à Vérolliez-St-Maurice	» 400,— » 7 857,—
<b>Total</b>	<b>Fr. 12 632,—</b>

## VI. Examens d'apprentis en 1911.

Il y a 23 ans que la Société suisse des arts et métiers a organisé les premiers examens d'apprentis. Le nombre des participants est maintenant 20 fois plus grand qu'au début, les dépenses s'élèvent à 12 fois la somme primitive et le crédit accordé par la Confédération a dû être porté à un chiffre 14 fois plus élevé que la première subvention. Dans 13 cantons, les autorités cantonales se sont chargées de l'organisation des examens et ceux-ci sont devenus obligatoires dans 10 cantons, pour les apprentis des deux sexes. Ils forment ainsi une base solide pour le développement de nos industries nationales en même temps qu'ils favorisent la fréquentation toujours plus assidue et plus régulière des nombreux cours professionnels. Le 78 % de tous les participants aux examens en avait, en 1910, suivi l'un ou l'autre. Dans plusieurs autres pays, l'organisation actuelle de nos examens d'apprentis est prise pour modèle et imitée. De nombreux progrès pourront être réalisés une fois que nous posséderons une loi fédérale sur la matière. Les travaux préparatoires sont en cours. Le nouveau Code des obligations, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1912, ainsi que le projet de la nouvelle Loi sur les fabriques contiennent quelques dispositions applicables aux apprentis et combinent ainsi des lacunes existant dans la législation actuelle.

Plusieurs cantons attendent toujours la loi fédérale avant de légiférer eux-mêmes sur l'enseignement professionnel et les examens d'apprentis.

Le canton de Vaud a revisé la loi du 21 novembre 1896. La nouvelle loi, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1912, poursuit principalement le but d'améliorer l'enseignement professionnel et industriel et celui de faciliter l'apprentissage. Elle prévoit des bourses en faveur d'apprentis ayant subi l'examen, des subsides accordés à des jeunes gens dans le besoin, pour leur permettre de faire un apprentissage, et des diplômes d'honneur décernés à des patrons qui vouent des soins tout particuliers à la formation de bons ouvriers.

Dans le canton de Genève, la loi du 30 septembre 1911, instituant des cours professionnels, commerciaux et industriels, en a déclaré la fréquentation obligatoire.

Ce qui manque encore dans plusieurs cantons, ce sont des prescriptions sur la durée normale de l'apprentissage, celle-ci étant souvent trop courte. Quelques-uns ont en outre un nombre si res-

treint de participants aux examens qu'on peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux en réunir plusieurs pour former un cercle.

Le nombre des participants a de nouveau augmenté considérablement : de 5893 en 1909 à 6302. Cette augmentation concerne surtout les cantons de Berne, Zurich, Lucerne, Fribourg, St-Gall et Neuchâtel, tandis qu'une légère diminution a été constatée dans ceux de Uri, Glaris, Zoug et Valais.

## VII. Avancement de l'enseignement de l'agriculture.

### Bourses. Tableau des bourses allouées en 1910 :

Cantons	Bourses d'élèves	
	Nombre	Montant fr.
Zurich	3	1050
Berne	1	100
Bâle-Campagne	2	500
Appenzell-Rh. Ext.	1	250
Argovie	1	100
Thurgovie	1	200
St-Gall	1	250
Vaud	1	250
	Total	2700

Il a en outre été alloué une bourse de voyage de 500 fr.

*Ecoles théoriques et pratiques d'agriculture.* Le montant des subventions accordées représente le 50 % des frais occasionnés par les moyens d'enseignement et les traitements des professeurs :

Ecole	Nombre d'élèves	Frais d'enseignement fr.	Subside fédéral fr.
Zurich, Strickhof	69	27 088	13 544
Berne, Rütti	70	30 784	15 392
Valais, Ecône	11	17 120	8 560
Neuchâtel, Cernier	28	33 022	16 511
	1910	178	54 007
	1909	148	54 326

*Ecole cantonale d'horticulture de Genève.* La Confédération a participé par un subside de fr. 15 814.17 aux frais d'enseignement, qui se sont élevés à fr. 31 628.35. Le nombre des élèves était de 33.

*Ecoles agricoles d'hiver.*

Ecole	Nombre d'élèves	Frais d'enseignement fr.	Subside fédéral fr.
Strickhof-Zurich	53	13 544	6 772
Rütti-Berne	120	25 313	12 656
Langenthal	38	6 508	3 254
Münsingen	34	6 720	3 360
Porrentruy	34	6 543	3 271
Sursee	110	21 201	10 600
Fribourg	59	20 206	10 103
Soleure	44	13 517	6 759
Schaffhouse	27	6 719	3 360
Custerhof-Sargans	75	24 571	12 285
Plantahof-Grisons	56	23 461	11 730
Brougg .	106	24 182	12 091
Arenenberg-Thurgovie	70	21 079	10 540
Lausanne	33	20 115	10 058
Genève	15	6 940	3 470
1910 :	874	240 619	120 309
1909 :	869	218 473	109 189

*Conférences itinérantes, cours spéciaux, etc., organisés par les cantons.*

Cantons	Conférences et cours	Dépenses cantonales					Sub- vention fédé- rale
		Expertises de fromageries et d'étables	Inspec- tions d'alpages	Essais d'engrais sur prairies	Total		
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Zurich . . .	9064	200	—	—	9264	4632	
Berne . . .	19924	1800	—	—	21724	10862	
Lucerne . . .	2077	415	—	—	2492	1246	
Schwytz. . .	235	—	—	—	235	118	
Fribourg . .	5648	1328	—	655	7631	3816	
Schaffhouse .	1045	—	—	—	1045	522	
Saint-Gall . .	5096	951	—	653	6700	3350	
Grisons . . .	1366	—	—	—	1366	683	
Argovie . . .	6000	—	—	—	6000	3000	
Thurgovie . .	3106	1587	—	53	4746	2373	
Tessin . . .	6323	—	—	—	6323	3161	
Vaud. . .	3140	357	—	207	3704	1852	
Valais . . .	2031	284	297	111	2723	1361	
Genève . . .	7345	—	—	—	7345	3673	
1910 :	72400	6922	297	1679	81298	40649	
1909 :	79738	7188	1716	2298	90940	45470	

*Ecoles de viticulture et stations d'essais viticoles.*

Etablissements	Dépenses cantonales			Subside fédéral fr.
	Frais d'enseignement fr.	Essais fr.	Total fr.	
Wädenswil . . .	19609	—	19609	9805
Lausanne . . . .	—	36931	36931	18465
Auvernier . . . .	—	16718	16718	8359
Lenzbourg . . . .	—	1356	1356	678
Zurich . . . . .	—	826	826	413
Douanne-Berne .	—	4283	4283	2000
1910 :	19609	60114	79723	39720
1909 :	18010	55914	73924	35462

Les établissements fédéraux d'essais et d'analyses agricoles ont occasionné les dépenses suivantes. Administration centrale et domaine du Liebefeld : fr. 64771 ; établissements de chimie agricole (Zurich : fr. 69268 ; Berne : fr. 88180 ; Lausanne : fr. 24113) : fr. 181561 ; établissements d'essais et de contrôle de semences (Zurich : fr. 73230 ; Lausanne : fr. 29607) : fr. 102837 ; établissement d'industrie laitière et de bactériologie : fr. 56983, total : fr. 406152 (1909 : fr. 378621). Les recettes se sont chiffrées à fr. 103113,19 (fr. 99209,06 en 1909).

L'établissement fédéral pour l'arboriculture, la viticulture et l'horticulture, à Wädenswil, a occasionné une dépense totale de 92 478 francs, (contre 86 848 fr. en 1909) et produit une recette de 18 439 francs (19 724 fr. en 1909).

*Ecole de laiterie.*

Etablissements.	Nombre d'élèves	Frais d'enseignement	Subside fédéral.
		Fr.	Fr.
Rütli (Berne)	50	30 018	15 009
Pérolles (Fribourg)	26	20 704	10 352
Moudon	20	16 017	8 009
1910 :	96	66 739	33 370
1909 :	79	65 237	32 444

En outre, des subventions se montant à fr. 37 367 ont été versées à différentes associations agricoles.

**VIII. Enseignement commercial.**

Les *Ecole de hautes études commerciales* ont reçu une subvention fédérale de fr. 51 901 (1909: fr. 48 756). Le nombre des étudiants inscrits dans les sections commerciales des universités de

Neuchâtel, Fribourg et Zurich ainsi qu'à l'Ecole des hautes études commerciales de St-Gall était de 308 (279 en 1909). Cette dernière a modifié son programme de manière à préparer des candidats à l'enseignement commercial. L'université de Neuchâtel a créé un examen de licence ès sciences commerciales.

Les 31 écoles supérieures de commerce ont reçu une subvention fédérale de fr. 471 146 (1909 : fr. 423 501). La durée des études varie entre une année et 5 ans. 6 établissements ne sont fréquentés que par des garçons, 11 uniquement par des jeunes filles et 14 sont mixtes. En novembre 1910, le nombre des élèves était de 3 762 (1909 : 3 658), dont 1 228 jeunes filles (1909 : 1 124).

81 cours commerciaux complémentaires ou de perfectionnement de la Société suisse des commerçants (1909 : 79) et 27 organisés par d'autres sociétés ou des communes (1909 : 27) ont été subventionnés en 1910, par 276 611 fr. (1909 : 258 036 fr.). En novembre, ces cours comptaient 14 423 élèves (1909 : 13 646) dont 3 888 jeunes filles (1909 : 3 470). Quelques améliorations ont été constatées dans l'organisation des cours, surtout dans la Suisse allemande, où le nombre des cours du jour est en augmentation.

Les subsides des cantons et des communes tendent peu à peu à s'élèver, mais sont encore insuffisants en comparaison des sommes dépensées par la Confédération.

Des subsides fédéraux ont encore été accordés aux bibliothèques et conférences : 8 448 fr. (1909 : 12 375 fr.), aux travaux de concours : 555 fr. (1909 : 994 fr.) et aux examens d'apprentis de commerce : 9 054 fr. (1909 : 9 371 fr.). Ceux-ci ont eu lieu dans 25 cercles. Des 929 candidats, 816 ont obtenu le diplôme. Les examens sont obligatoires dans les cantons de Berne, Fribourg, Glaris, Lucerne, Neuchâtel, Schwytz, Valais, Zoug et Zurich.

Les cours de vacances de Bellinzone et de Lausanne ont reçu un subside de 700 fr. ; 120 étudiants et élèves ont reçu des bourses dont le total s'élève à 16 345 fr. ; 10 maîtres ont reçu des bourses (1 460 fr.) pour des voyages d'études et 35 (8 190 fr.) pour leur participation au cours d'expansion commerciale de Vienne.

## IX. Avancement de l'enseignement de la gymnastique et de l'instruction militaire préparatoire.

### 1. Enseignement de la gymnastique.

Peu de cantons seulement ont introduit l'enseignement obligatoire de la gymnastique dans toutes les classes de l'école primaire et mis les programmes de l'Ecole normale en harmonie avec l'or-

donnance du 2 novembre 1909. Plusieurs, par contre, ont contribué au développement de cet enseignement en organisant des cours de gymnastique pour le corps enseignant. La gymnastique rencontre toujours encore de certains préjugés, surtout dans les classes populaires.

### 2. *Instruction militaire préparatoire.*

Voici le nombre des participants aux différents cours :

a) *Sans armes.*

	Participants.
Soleure	493
Bâle-Ville	27
Appenzell-Rh. Extér.	330
Saint-Gall	609
Schafthouse	175
Argovie	2379
Thurgovie	654
	<hr/>
Total	4667

b) *Avec armes.*

	Participants.
Zurich	2190
Berne	1958
Lucerne	593
Schwytz (Einsiedeln)	57
Soleure	635
Bâle-Ville	320
Saint-Gall	53
Grisons	185
Argovie	1271
Thurgovie	80
Tessin	67
Vaud	2240
Valais	83
	<hr/>
Total	9732

Les deux catégories de cours ont donc réuni 14 369 élèves, soit 4269 de plus qu'en 1909.

c) *Cours de jeunes tireurs.* Ces cours ont été organisés dans tous les cantons, à l'exception d'Appenzell-Rh. Int., par 454 sociétés de tir et ont groupé 6017 jeunes gens (1909 : 61 sociétés et 1141 tireurs). Un subside fédéral de 23 300 fr. leur a été accordé (3860 fr. en 1909).

### 3. *Corps de cadets.*

Les 57 corps, existant en 1910, se répartissent comme suit sur

les cantons : Zurich 11 corps, Berne 10, Argovie 21, St-Gall 3, Soleure et Appenzell-Rh. Ext. 2, Lucerne, Glaris, Fribourg, Bâle-Ville, Schaffhouse, Grisons, Thurgovie et Neuchâtel chacun 1. L'effectif total était de 7433 cadets, parmi lesquels 3720 ont reçu le subside fédéral de 5 fr. = 18 600 fr.

## X. Expositions scolaires permanentes.

Renseignements statistiques :

1910	Zurich fr.	Berne fr.	Lucerne fr.	Fribourg fr.	Lausanne fr.	Neuchâtel fr.
Subsides des cantons et des communes .	12014,10	18099,—	1020,40	5291,20	2005,10	2208,85
Subvention fédérale .	6400,—	7100,—	1000,—	3000,—	2500,—	3000,—
Recettes . . . .	18414,10	25199,—	2020,40	8291,20	4505,10	5208,85
Dépenses . . . .	18412,80	25045,50	2020,40	9945,65	4505,10	4723,31
Solde . . . .	+ 1,30	+ 153,50	—	— 1653,45	—	+ 485,54
Valeur d'inventaire .	95600,—	116175,90	8823,—	96256,70	50000,—	40941,20
Visites . . . .	16748	3677	312	5830	1250	495
Objets prêtés . . .	16221	24166	173	4013	1953	637

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur la marche de chacun de ces musées pédagogiques :

*Pestalozzianum, Zurich.* La Société du Pestalozzianum comprend 1007 membres et 94 commissions scolaires. La bibliothèque et les collections se sont considérablement enrichies par de nouvelles acquisitions et par des dons. 187 publications périodiques pouvaient être consultées dans la salle de lecture. Une section pour l'économie domestique a été créée ; elle est placée sous la surveillance d'une commission de dames.

*Exposition scolaire permanente, Berne.* — Le catalogue X du matériel d'intuition a été imprimé. Il a été organisé une exposition de dessins d'élèves. La direction a commencé les travaux de préparation en vue de l'exposition nationale de 1914.

*Exposition scolaire permanente, Lucerne.* — La direction a été souvent consultée au sujet du mobilier à adopter pour de nouveaux bâtiments scolaires. Il a été fait fréquemment usage de prêts temporaires de manuels et de matériel.

*Musée pédagogique, Fribourg.* — Les recherches des publications sur le Père Girard ont été continuées. Parmi les 73 publications périodiques en lecture au Musée, il y en 34 en français et 31 en allemand. Il a été organisé une exposition d'ouvrages destinés à la jeunesse.

*Musée scolaire, Lausanne.* — Il a été publié un catalogue imprimé du matériel qui est à la disposition des autorités scolaires et du corps enseignant. Deux expositions temporaires ont été organisées, une d'hygiène et l'autre comprenant des ouvrages destinés à la jeunesse.

*Exposition scolaire permanente, Neuchâtel.* — De nombreuses acquisitions ont été faites, surtout dans les domaines de la pédagogie, de la linguistique, de l'histoire et des sciences naturelles. La bibliothèque est utilisée par le corps enseignant de l'école primaire secondaire et par des professeurs de l'Université.

## XI. Fondation Berset-Müller.

Pour être mieux à même de prendre en considération les nombreuses demandes d'admission, les combles du bâtiment principal ont été transformés et on y a aménagé six nouvelles chambres, 4 à 1 et 2 à 2 lits. Le nombre des pensionnaires n'a pas dépassé 12. L'état sanitaire a été satisfaisant. Les dépenses se sont élevées à fr. 15 582,31.

## XII. Application de l'article 27 de la Constitution fédérale et de la loi fédérale du 25 juin 1903 concernant la subvention de l'école primaire.

La subvention fédérale a été versée intégralement à tous les cantons et employée par ceux-ci d'après le tableau (voir p. 268).

## XIII. Divers.

En date du 9 juin, le Conseil fédéral a approuvé les statuts de la *Fondation du Neuhof*, près de Birr, et nommé ses délégués dans la commission de surveillance.

Les sociétés et entreprises suivantes ont été au bénéfice d'une subvention fédérale.

La *Société suisse d'hygiène scolaire* a tenu son assemblée annuelle à Zoug et Aegeri et discuté des questions rentrant dans son champ d'activité. Elle a procédé à une enquête sur les sanatoria pour enfants et sur les colonies de vacances et continué le recueil des prescriptions d'hygiène scolaire.

La *Conférence suisse pour l'éducation des enfants idiots* a réservé la moitié de la subvention de 2000 fr. pour contribuer aux frais du 3<sup>e</sup> cours d'instruction destiné au personnel enseignant des classes spéciales et des établissements pour enfants faibles d'esprit, tenu à Berne en 1911.

Le comité d'organisation du *Congrès des néo-philologues, à Zurich*, au printemps 1911, a reçu une subvention fédérale de 2000 fr.

La *Société fédérale des maîtres de gymnastique* a organisé deux cours de 15 jours destinés aux maîtres et maîtresses dans les écoles de jeunes filles: à Berne, pour le degré inférieur, du 3-15 octobre et à Winterthour, pour le degré supérieur, du 10-22 octobre. Le premier a été suivi par 37 maîtres et 11 maîtresses, le deuxième par 23 maîtres et 9 maîtresses.

La *Société suisse de maîtres de chant et de musique* a de nouveau organisé un cours intercantonal de perfectionnement. Il a eu lieu à Sargans, du 1<sup>er</sup> octobre au 19 novembre, mais seulement le samedi de chaque semaine. La commission musicale de la *Société suisse des instituteurs* a, de son côté, organisé à Bâle, du 3-5 octobre, le 4<sup>e</sup> cours pour maîtres de chant, qui a réuni 103 participants. Les deux sociétés étaient au bénéfice d'une subvention fédérale de fr. 1500 chacune; fr. 7000 ont été accordés à l'Association des musiciens suisses pour différentes œuvres.

*Commissions des ouvrages pour la jeunesse.* — Celle de la Société suisse des instituteurs a publié, à Pâques, son 33<sup>e</sup> fascicule des « Instructions aux parents, instituteurs et comités de bibliothèques », en 810 exemplaires et, à Noël, à côté d'un catalogue d'ouvrages pour la jeunesse, le tome X des écrits destinés à la jeunesse: « Récits d'auteurs suisses modernes, III. » Elle s'est en outre chargée du patronage du « *Jugend Born* », journal mensuel pour les écoles secondaires et classes primaires supérieures.

La commission instituée par la Société pédagogique de la Suisse romande a publié, en décembre, le 9<sup>e</sup> fascicule de son « *Bulletin bibliographique* » destiné aux parents, instituteurs et bibliothèques. L'exposition d'ouvrages pour la jeunesse, organisée au Musée scolaire de Lausanne, à la veille de Noël, a eu un meilleur succès que les précédentes.

A côté de l'*Annuaire de l'instruction publique en Suisse* édité en allemand dans son 22<sup>e</sup> volume, il faut enregistrer la première publication de l'édition en langue française.

210 exemplaires de la *carte murale de la Suisse* ont été remis à des écoles suisses; 127 ont été vendus en Suisse et 3 à l'étranger.

De l'*Atlas scolaire suisse*, édition allemande, ont été publiés

14000 exemplaires à l'usage des écoles secondaires du degré supérieur (136 pages); l'édition destinée aux écoles secondaires du degré inférieur (88 pages) a paru trois mois plus tard.

#### **XIV. Conférence des chefs de départements cantonaux de l'instruction publique.**

La conférence s'est réunie à Fribourg, le 19 juillet, sous la présidence de M. G. Python, conseiller d'Etat et député au Conseil des Etats. Après avoir liquidé les affaires courantes, elle s'est occupée des objets suivants: Atlas scolaire suisse; édition française de « l'Annuaire de l'instruction publique »; statistique scolaire pour l'exposition nationale de 1914; congrès international d'hygiène scolaire à Paris; enquête sur les infirmités à l'occasion du recensement de 1910; asile pour aveugles faibles d'esprit « le Foyer », à Ecublens; établissements de repos pour élèves des écoles secondaires supérieures, dans le genre des écoles nouvelles; concordat intercantonal concernant la protection des monuments d'architecture; enseignement de l'économie domestique et examen de clôture obligatoire; règlement et guide pour les examens pédagogiques des recrues; association suisse du personnel enseignant des établissements pour enfants faibles d'esprit; cours de vacances pour maîtres des écoles secondaires supérieures; participation à l'exposition nationale de 1914; commission du Neuhof.

Bâle-Campagne a été désigné comme canton directeur pour 1911. Le bureau de la conférence a été composé de M. Bay, conseiller d'Etat, à Liestal, comme président; M. Schropp, conseiller d'Etat, à Glaris, comme premier et M. Quartier-la-Tente, conseiller d'Etat, à Neuchâtel, comme deuxième membre adjoint et du secrétaire permanent, M. le Dr Huber, chancelier d'Etat du canton de Zurich.

---